



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'YONNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

spécial n°21/2010 du 30 juillet 2010

Adresse de la préfecture : Place de la Préfecture - 89016 Auxerre cedex – tél. standard 03.86.72.79.89

Horaires d'ouverture : 9h-12h et 13h30-16h

Adresse de la sous-préfecture d'Avallon : 24 rue de Lyon – 89000 Avallon – tél. standard 03.86.34.92.00

Horaires d'ouverture : 9h-12h et 13h30-16h

Adresse de la sous-préfecture de Sens : 2 rue Général Leclerc – 89100 Sens cedex – tél. standard 03.86.64.78.00

Horaires d'ouverture : 9h-11h30 et 13h45-16h30

mail: courrier@yonne.pref.gouv.fr

site internet des services de l'Etat : <http://www.yonne.pref.gouv.fr>

RAA spécial numéro 21/2010 du 30 juillet 2010

L'intégralité de ce recueil est consultable à la préfecture (SCAT) et dans les sous-préfectures du département de l'Yonne, aux heures d'ouverture au public, ainsi que sur le site internet des services de l'Etat.



PREFECTURE DE L'YONNE

Recueil spécial des Actes Administratifs n°21 du 30 juillet 2010

---ooOoo---

SOMMAIRE

N° d'arrêté	Date	Objet de l'arrêté	Page
--------------------	-------------	--------------------------	-------------

PREFECTURE DE L'YONNE

SERVICE DE LA COORDINATION DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

PREF/SCAT/2010/050	30/07/2010	Arrêté portant délégation de signature en matière de gestion des dépenses de fonctionnement (titres III et V) de l'unité opérationnelle du programme 307 de la préfecture de l'Yonne	2
PREF/SCAT/2010/051	30/07/2010	Arrêté portant délégation de signature aux autorités de permanence	4
PREF/SCAT/2010/048	30/07/2010	Arrêté donnant délégation de signature à Monsieur Patrick BOUCHARDON Secrétaire général de la préfecture de l'Yonne	4
PREF/SCAT/2010/049	30/07/2010	Arrêté relatif à la subdélégation de signature de Monsieur Pascal LELARGE , Préfet de l'Yonne à M. Patrick BOUCHARDON, Secrétaire Général de la préfecture, en matière d'agrément des professionnels de l'automobile en vue de la perception des taxes et de la redevance dues sur les certificats d'immatriculation	5

**ARRETE N° PREF/SCAT/2010/050 du 30 juillet 2010
portant délégation de signature en matière de gestion
des dépenses de fonctionnement (titres III et V) de l'unité opérationnelle du programme 307
de la préfecture de l'Yonne**

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée aux agents désignés dans l'annexe jointe au présent arrêté et dans les conditions et limites fixées dans celle-ci, à l'effet d'engager et de liquider les dépenses de fonctionnement (titres III et V) de l'unité opérationnelle du programme 307 de la préfecture de l'Yonne.

Article 2 : Les personnes visées dans l'annexe 1 sont habilitées à signer, pour leur centre de responsabilité auquel elles sont administrativement rattachées, les marchés de travaux, de services et de fournitures répertoriés dans la nomenclature du plan comptable de l'Etat et tous les actes dévolus à la personne responsable des marchés par le code des marchés publics.

Article 3 : L'arrêté préfectoral n° PREF/SCAT/2010/042 portant délégation de signature en matière de gestion des dépenses de fonctionnement (titre III et V) de l'unité opérationnelle du programme 108 de la préfecture de l'Yonne est abrogé.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Yonne, les responsables des centres de responsabilité budgétaire et le trésorier payeur général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans l'Yonne et dont une copie sera remise à chacun des agents désignés dans l'annexe visée à l'article 1^{er}.

Le Préfet, Pascal LELARGE

,

Annexe 1 à l'arrêté n° PREF/SCAT/2010/ du
Personnes habilitées à engager et à liquider les dépenses de fonctionnement (titres III et V)
De l'unité opérationnelle de programme 307 de la préfecture de l'Yonne

Centre de responsabilité et designation des gestionnaires	Engagement de la dépense	Service fait	Liquidation
A- Residences			
01 – Préfet : M. Pascal LELARGE			
02 – Secrétaire général : M. Patrick BOUCHARDON	M. Patrick BOUCHARDON, secrétaire général	M. Patrick BOUCHARDON, secrétaire général	M. Patrick BOUCHARDON, secrétaire général
03 – Directrice de Cabinet : Mme Mireille LARREDE	Mme Mireille LARREDE, Directrice de Cabinet	Mme Mireille LARREDE, Directrice de Cabinet	Mme Mireille LARREDE, Directrice de Cabinet
04 – Sous-préfet Avallon : M. Mourad CHENAF	M. Mourad CHENAF, sous-préfet	M. Mourad CHENAF, sous-préfet	M. Mourad CHENAF, sous-préfet
05 – Sous-préfet Sens : M. Raymond YEDDOU	M. Raymond YEDDOU, sous-préfet de Sens	M. Raymond YEDDOU, sous-préfet de Sens	M. Raymond YEDDOU, sous-préfet de Sens
B - Services Administratifs			
06 – Secrétaire général, M. Patrick BOUCHARDON – Gestion générale du budget de fonctionnement	> 1000 euros M. Patrick BOUCHARDON, secrétaire général	Mme Virginie DERICQUEBOURG, directeur du management et de la modernisation ou à Mlle Sylvine LAURENT, chef de service du budget et des moyens	M. Patrick BOUCHARDON secrétaire général
	< 1000 euros Mme Virginie DERICQUEBOURG, directrice du management et de la modernisation et en cas d'absence ou d'empêchement à Mlle Sylvine LAURENT, chef de service du budget et des moyens ou à M. René NOWACZYK, adjoint au chef de service	Mme Virginie DERICQUEBOURG, directrice du management et de la modernisation et en cas d'absence à Mlle Sylvine LAURENT, chef de service du budget et des moyens ou à M. René NOWACZYK, adjoint au chef de service	Mme Virginie DERICQUEBOURG, directrice du management et de la modernisation et en cas d'absence ou d'empêchement à Mlle Sylvine LAURENT, chef de service du budget et des moyens ou à M. René NOWACZYK, adjoint au chef de service
- Frais de représentation des directeurs	Directeur, chef de service ou secrétaire général de sous-préfecture concerné : M. Philippe GOUTORBE, M. Christophe BESSE, Mme Virginie DERICQUEBOURG, M. Alexandre SANZ, M. Daniel GUYON, Mme Annie MAYONADE	Directeur, chef de service ou secrétaire général de sous-préfecture concerné : M. Philippe GOUTORBE, M. Christophe BESSE, Mme Virginie DERICQUEBOURG, M. Alexandre SANZ, M. Daniel GUYON, Mme Annie MAYONADE	M. Patrick BOUCHARDON, secrétaire général, et en cas d'absence ou d'empêchement Mme Virginie DERICQUEBOURG, directeur du management et de la modernisation ou Mlle Sylvine LAURENT, chef de service du budget et des moyens
- Bons de transports réquisitions passage S.N.C.F.	Mme Virginie DERICQUEBOURG, directrice du management et de la modernisation ou Mlle Sylvine LAURENT, chef de service du budget et des moyens ou M. René NOWACZYK, adjoint au chef de service	Mme Virginie DERICQUEBOURG, directrice du management et de la modernisation ou Mlle Sylvine LAURENT, chef de service du budget et des moyens ou M. René NOWACZYK, adjoint au chef de service	Mme Virginie DERICQUEBOURG, directeur du management et de la modernisation ou Mlle Sylvine LAURENT, chef de service du budget et des moyens ou à M. René NOWACZYK, adjoint au chef de service

Centre de responsabilité et désignation des gestionnaires	Engagement de la dépense	Service fait	Liquidation
07 – <u>Informatique – Transmissions</u> : M. Patrick BOUCHARDON, secrétaire général	> 1000 euros M. Patrick BOUCHARDON, secrétaire général	Mme Virginie DERICQUEBOURG, directrice du management et de la modernisation, M. Albert BAILLEUL, chef du SDSIC ou son adjoint M. Pascal GALICIER.	M. Patrick BOUCHARDON, secrétaire général
	<1000 euros Mme Virginie DERICQUEBOURG, directrice du management et de la modernisation, M. Albert BAILLEUL, chef du SDSIC ou son adjoint M. Pascal GALICIER	Mme Virginie DERICQUEBOURG, directrice du management et de la modernisation M. Albert BAILLEUL, chef du SDSIC ou son adjoint M. Pascal GALICIER.	Mme Virginie DERICQUEBOURG, directrice du management et de la modernisation, M. Albert BAILLEUL, chef du SDSIC ou son adjoint M. Pascal GALICIER.
08 – <u>Services administratifs du cabinet</u> : Mme Mireille LARREDE, Directrice de Cabinet <u>Garage</u> (sauf acquisition de véhicules) en cas d'absence ou d'empêchement	Mme Mireille LARREDE, Directrice de Cabinet	Mme Mireille LARREDE, Directrice de Cabinet	Mme Mireille LARREDE, Directrice de Cabinet
	Mlle Christine JEANNIOT, chef du service du cabinet	Mlle Christine JEANNIOT, chef du service du cabinet	Mlle Christine JEANNIOT, chef du service du cabinet
<u>Documentation</u> en cas d'absence ou d'empêchement	Mme Mireille LARREDE, Directrice de Cabinet	Mme Mireille LARREDE, Directrice de Cabinet	Mme Mireille LARREDE, Directrice de Cabinet
	Mlle Christine JEANNIOT, chef du service du cabinet	Mlle Christine JEANNIOT, chef du service du cabinet	Mlle Christine JEANNIOT, chef du service du cabinet
09 – <u>Formation</u> : M. Patrick BOUCHARDON, secrétaire général	> 1000 euros M. Patrick BOUCHARDON, secrétaire général	Mme Virginie DERICQUEBOURG, directrice du management et de la modernisation et en cas d'absence à Mlle Martine CHANUT, chef du service des ressources humaines ou à Mlle Christelle DA SILVA, animatrice de formation	M. Patrick BOUCHARDON, secrétaire général
	< 1000 euros Mme Virginie DERICQUEBOURG, directrice du management et de la modernisation et en cas d'absence ou d'empêchement à Mlle Martine CHANUT, chef du service des ressources humaines	Mme Virginie DERICQUEBOURG, directrice du management et de la modernisation et en cas d'absence à Mlle Martine CHANUT, chef du service des ressources humaines ou à Mlle Christelle DA SILVA, animatrice de formation	Mme Virginie DERICQUEBOURG, directrice du management et de la modernisation et en cas d'absence ou d'empêchement à Mlle Martine CHANUT, chef du service des ressources humaines
14 – <u>Travaux immobiliers</u> : M. Jean-Claude GENEY., secrétaire général	> 1000 euros M. Jean-Claude GENEY, secrétaire général	Mme Virginie DERICQUEBOURG, directrice du management et de la modernisation ou à Mlle Sylvine LAURENT, chef de service du budget et des moyens ou à M. René NOWACZYK, adjoint au chef de service	M. Patrick BOUCHARDON, secrétaire général
	< 1000 euros Mme Virginie DERICQUEBOURG, directrice du management et de la modernisation et en cas d'absence ou d'empêchement à Mlle Sylvine LAURENT, chef du service du budget et des moyens ou à M. René NOWACZYK, adjoint au chef de service	Mme Virginie DERICQUEBOURG, directrice du management et de la modernisation et en cas d'absence à Mlle Sylvine LAURENT, chef de service du budget et des moyens ou à M. René NOWACZYK, adjoint au chef de service	Mme Virginie DERICQUEBOURG, directrice du management et de la modernisation et en cas d'absence ou d'empêchement à Mlle Sylvine LAURENT chef de service du budget et des moyens ou à M. René NOWACZYK, adjoint au chef de service

Centre de responsabilité et désignation des gestionnaires	Engagement de la dépense	Service fait	Liquidation
C - Services 11 - Sous-préfecture d'Avallon : M. Mourad CHENAF, sous-préfet en cas d'absence ou d'empêchement	M. Mourad CHENAF, sous-préfet Mme Annie MAYONADE, secrétaire générale de la sous-préfecture	M. Mourad CHENAF, sous-préfet Mme Annie MAYONADE, secrétaire générale de la sous-préfecture	M. Mourad CHENAF, sous-préfet Mme Annie MAYONADE, secrétaire générale de la sous-préfecture
12 - Sous-préfecture de Sens : M. Raymond YEDDOU, sous-préfet de Sens en cas d'absence ou d'empêchement	M. Raymond YEDDOU, sous-préfet de Sens M. Daniel GUYON, secrétaire général de la sous-préfecture	M. Raymond YEDDOU, sous-préfet de Sens M. Daniel GUYON, secrétaire général de la sous-préfecture	M. Raymond YEDDOU, sous-préfet de Sens M. Daniel GUYON, secrétaire général de la sous-préfecture
13 - Action sociale M. Patrick BOUCHARDON, secrétaire général	< 1000 € à Mme Virginie DERICQUEBOURG, directeur du management et de la modernisation et en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Corinne COGNERAS, chef du service départemental d'action sociale.	Mme Virginie DERICQUEBOURG, directeur du management et de la modernisation et en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Corinne COGNERAS, chef du service départemental d'action sociale.	Mme Virginie DERICQUEBOURG, directeur du management et de la modernisation et en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Corinne COGNERAS, chef du service départemental d'action sociale.

VU pour être annexé à l'arrêté PREF/SCAT/2010/ du

Le Préfet,

Pascal LELARGE

**ARRETE N°PREF/SCAT/2010/051 du 30 juillet 2010
portant délégation de signature aux autorités de permanence**

Article 1^{er} : Pendant les permanences de week-ends ou de jours fériés, ou si l'urgence l'exige, délégation de signature est donnée en toutes matières, sous réserve des exceptions énumérées à l'article 2, pour l'ensemble du département et en fonction du tour de permanence préétabli à :

- soit M. Patrick BOUCHARDON, secrétaire général de la préfecture de l'Yonne,
- soit Mme Mireille LARREDE, sous-préfète, directrice de cabinet,
- soit M. Mourad CHENAF, sous-préfet d'Avallon,
- soit M. Raymond YEDDOU, sous-préfet de Sens

Article 2 : Sont exclus de la présente délégation de signature les déclinatoires de compétences et les arrêtés de conflit.

Article 3 : L'arrêté préfectoral n° PREF/SCAT/2010/043 est abrogé.

Le Préfet, Pascal LELARGE

**ARRETE N° PREF/SCAT/2010/048 du 30 juillet 2010
donnant délégation de signature à Monsieur Patrick BOUCHARDON
Secrétaire général de la préfecture de l'Yonne**

Article 1^{er} : Délégation est donnée à M. Patrick BOUCHARDON, secrétaire général de la préfecture de l'Yonne, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents à l'exception :

- 1) des actes pour lesquels une délégation a été conférée à un chef de service de l'Etat, dans le département,
- 2) des réquisitions de la force armée,
- 3) des déclinatoires de compétences et des arrêtés de conflit,
- 4) de la saisine du tribunal administratif et de la chambre régionale des comptes,
- 5) des arrêtés portant convocation des électeurs aux élections cantonales,
- 6) des réquisitions adressées aux comptables publics.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick BOUCHARDON, les fonctions de secrétaire général seront exercées par Mme Mireille LARREDE, sous-préfète, directrice de cabinet du Préfet de l'Yonne, qui assurera les compétences qui s'y rattachent et bénéficiera des délégations de signature correspondantes définies par le présent arrêté.

Article 3 : L'arrêté du 29 juin 2009 donnant délégation de signature à M. Jean-Claude GENEY, sous préfet, secrétaire général de la préfecture est abrogé.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Yonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans l'Yonne.

Le Préfet, Pascal LELARGE

ARRETE n°PREF/SCAT/2010/049 du 30 juillet 2010
relatif à la subdélégation de signature de Monsieur Pascal LELARGE , Préfet de l'Yonne
à M. Patrick BOUCHARDON, Secrétaire Général de la préfecture,
en matière d'agrément des professionnels de l'automobile en vue de la perception des taxes et de la redevance dues sur les certificats d'immatriculation

Article 1^{er} : Une subdélégation est accordée par M. Pascal LELARGE , Préfet de l'Yonne à Monsieur Patrick BOUCHARDON, Secrétaire Général de la préfecture de l'Yonne, à l'effet de

- signer, dans les conditions prévues par l'article 1723 ter 0B du code général des impôts et par l'article 2 du décret n° 2008-1283 du 8 décembre 2008 pris pour son application, avec les professionnels de l'automobile, habilités à participer aux opérations d'immatriculation de véhicules terrestres à moteur et commissionnés par l'administration des finances, les conventions d'agrément en vue de la perception des taxes et de la redevance dues sur les certificats d'immatriculation de ces véhicules;
- signer les notifications des décisions de refus et de retrait du commissionnement prises par l'administration des finances.

Article 2 : L'arrêté PREF/SCAT/2009/0078 relatif à la subdélégation de signature de M. Pascal LELARGE, préfet de l'Yonne à Monsieur Jean-Claude GENEY, secrétaire général de la préfecture, en matière d'agrément des professionnels de l'automobile en vue de la perception des taxes et de la redevance dues sur les certificats d'immatriculation est abrogé.

Le préfet, Pascal LELARGE